

les associations

Automobile Club Suisse
section de Genève (ACS)

Association Suisse
des Transports Routiers
Section genevoise (ASTAG)

Association Genevoise
des Entreprises de Transport
(AGET)

Chambre de Commerce, d'Industrie
et des services de Genève (CCIG)

Fédération des Artisans,
Commerçants et Entrepreneurs
de Genève (FAC)

Fédération du
Commerce Genevois (FCG)

Fédération des Entreprises
Romandes Genève
(FER Genève)

Fédération Genevoise des
Métiers du Bâtiment (FMB)

Socopark

Taxi-phone Centrale SA.

Touring Club Suisse
section de Genève (TCS)

Trade Club

Union Professionnelle Suisse de
l'Automobile Section genevoise
(UPSA)

Direction générale de la Mobilité
Case postale 271
1211 Genève 8

Genève, le 22 novembre 2013

Commune de Genève-Cité - Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze - Enquête publique n° 3974 parue dans la FAO du 8 novembre 2013 - Observations

Madame, Monsieur,

Le GTE vous prie de trouver ci-dessous, dans le délai imparti, ses observations relatives au projet susmentionné.

Notre Groupement s'oppose à ce projet.

Pour appuyer notre demande, nous vous exposons ce qui suit :

Conformément au rapport du Conseil d'Etat P 1852-B stipulant en page 4 qu'une consultation des commerçants et des riverains soit effectuée, nous demandons à ce qu'une analyse sur l'impact économique soit faite. En effet, cette consultation devait être réalisée à l'automne 2013 afin de déterminer si le nouveau schéma de circulation devait être pérennisé. Or, à notre connaissance, elle n'a pas été effectuée. Les bases manquent par conséquent pour pouvoir juger de manière objective la pertinence de la proposition faisant l'objet de l'enquête publique n° 3974.

Nous demandons également une analyse chiffrée des conséquences sur le trafic des transports individuels motorisés (TIM). À cette fin, nous demandons le **rétablissement de l'ancien schéma de circulation pendant une phase test de 6 mois** à l'exception des mesures prises pour améliorer les temps de parcours des trams et des bus, qui présentent un bilan satisfaisant. Cette démarche permettra en effet de comparer l'incidence des deux options sur la circulation individuelle.

Nous sommes d'accord :

- de ne plus accorder le tourner à gauche sur Ami Lullin en quittant le rond-point de Rive sur Dalcroze (éviter le cisaillement)
- de maintenir l'interdiction du tourner à droite en descendant la rue d'Italie sur le Cours de Rive, à l'exception des 2RM et des 2 R.
- d'interdire le tourner à gauche sur le Cours de Rive pour les TIM, hors 2RM et 2R, en remontant la rue d'Italie en venant de la rue du Rhône.

Nous demandons, à tout le moins pendant la phase de test, la remise d'Ami Lullin en bidirectionnel pour permettre :

- aux véhicules qui descendent le Blvd Dalcroze de tourner à droite et ainsi éviter le rond-point de Rive
- aux véhicules accédant depuis le Blvd Helvétique, de sortir d'Ami Lullin en tournant à droite en direction du rond-point de Rive

Nous demandons également que l'accès au rond-point de Rive, depuis la contre-allée Jaques Dalcroze, soit rétabli.

Par ailleurs, nous nous opposons à ce projet de réglementation locale du trafic car il est intimement lié à celui à venir sur Dalcroze.

Pour rappel, il existe une vision globale de réaménagement de ce quartier autour du futur parking des Clés-de-Rive. A nos yeux, tant que ce parking n'est pas réalisé, les mesures prises ne feront qu'impacter la circulation et la reporter ailleurs.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations, et surtout à nos propositions, que nous avons voulu constructives, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nathalie Hardyn



Présidente